



# AVIS PUBLIC

Est donné, par le présent, par la soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal mercredi 7 février 2018 à 20 :00 heures au 795 rue Des Loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.

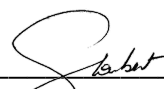
Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : **2018-002**

**Nature et effets :** Tel que présenté à l'inspecteur municipal, le demandeur souhaite agrandir un bâtiment agricole existant tout en augmentant le nombre d'unités animales à l'intérieur de ce bâtiment. Le nombre maximum d'unités animales pour ce bâtiment sera de 599 et, selon les paramètres de calcul, la distance séparatrice minimale relative aux odeurs agricoles par rapport à une maison d'habitation est de 180 mètre dans le règlement de zonage. Le demandeur souhaite régulariser cette distance à 130 mètres pour le cas présent.

**Identification du site concerné :** 1230, route 223

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu ce 22 janvier 2018.**

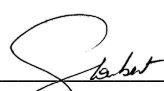
  
\_\_\_\_\_  
**Sophie Loubert**

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

(15 jours avant la séance du conseil)

Je, soussignée, Sophie Loubert, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 22 janvier 2018 entre 14 :00 et 15 :00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 22 janvier 2018

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Loubert  
Secrétaire-trésorière